

## CHARTRE ETHIQUE DES EXPERTS

### 1. Préambule

Géofab met en place deux appels à projets durant l'année afin de promouvoir le développement de services commerciaux utilisant des géodonnées transfrontalières, spécialement du Grand Genève. Par appel, il y aura deux catégories de gagnants : les « coup de pouces », au travers d'un paquet de 5 jours de soutien d'experts et le « développement de services » avec 20 jours d'expertises. Le jury déterminera les dossiers méritant un « coup de pouce », typiquement 4, et les 2 meilleurs recevant un soutien pour le « développement de services ». Les gagnants pourront librement établir la liste de besoin en expertise qu'ils désirent obtenir.

Ainsi, pour aider les porteurs de projets à développer leur solution utilisant des géodonnées, Géofab a créé un réseau d'adhérents dits « experts » dans le but de les accompagner, de répondre à leurs problématiques identifiées librement et de les aider à mettre sur le marché transnational leur produits/services, en mitigeant les risques et augmentant les chances de succès.

L'appellation « Expert » signifie dans cette chartre : savoirs, compétences, connaissances, expériences et s'accompagne de bonnes pratiques dans le domaine professionnel ou académique. L'expérience et les compétences de l'expert doivent lui permettre d'encadrer et d'accompagner le parcours des porteurs de projets.

### 2. L'adhésion

L'expert, ou l'entité mettant à disposition ses experts, qui souhaite être membre de l'annuaire Géofab, doit remplir un formulaire d'adhésion (fiche d'expertise) et être en activité dans les domaines de compétences professionnelles recherchées. Le formulaire se trouve sur le site web de Géofab ([www.geofab-grandgeneve.org](http://www.geofab-grandgeneve.org))

L'acceptation ou le refus d'une adhésion d'un expert reste de la seule appréciation du comité de pilotage de Géofab, qui n'aura pas à justifier sa décision.

Par l'adhésion à l'annuaire de Géofab, l'expert autorise la diffusion aux porteurs de projets sélectionnés de ses coordonnées et compétences professionnelles définies dans le formulaire. Il accepte que le porteur de projet effectue une évaluation de son travail, qui sera enregistrée.

Le renouvellement de l'adhésion, modification de la fiche d'expertise, se fera régulièrement.

### 3. Engagements des Experts :

L'expert s'engage à :

- Accompagner et conseiller les porteurs de projet sur les domaines demandés, dans les délais impartis, avec la qualité attendue, et avec les ressources planifiées. L'expert et le porteur de projet s'engagent à exécuter la totalité des tâches décrites au travers de la signature d'un accord de coopération, effectué avec Géofab. La poursuite des activités de soutien entre les parties n'est pas exclue, mais elle ne concerne en rien Géofab ;
- Traiter la rémunération des services seulement avec les chefs de file de Géofab. Il n'y a aucune négociation commerciale ou financière entre le porteur de projet et l'expert pour les jours gagnés au travers de l'initiative Géofab ;
- Etablir un rapport de travail permettant de faire un suivi des tâches accomplies, selon un modèle établi.
- Respecter un devoir de confidentialité dans le cadre de la mission qui lui est confiée ;

- Assumer l'entière responsabilité de l'accomplissement des tâches, des actes et recommandations. Géofab ne peut être tenu responsable de la coopération entre le porteur de projet et l'expert. Géofab décline toute responsabilité suite aux éventuels manquements professionnels des « experts » adhérents au réseau, quel que soit leur domaine d'activité ;
- Toute Propriété Intellectuelle développée en commun entre le porteur de projet et l'expert est au bénéfice du porteur de projet sauf si un accord signé par les deux parties stipule le contraire ;
- L'utilisation du résultat commun revient au porteur de projet sauf si un accord signé par les deux parties stipule le contraire.
- Respecter la loi et la déontologie, ainsi que le droit du travail et les mœurs et coutumes en vigueur dans le pays concerné, la protection des données et l'environnement.

#### **4. Les engagements Géofab**

Dès la demande d'adhésion d'un expert au sein du réseau, Géofab pourra:

- Examiner sa demande écrite et lui faire part de sa décision oralement ou par e-mail ;
- Enregistrer dans la base de données des experts de Géofab la fiche d'expertise de l'expert. Celle-ci ne sera pas publiée sans l'accord de l'expert. Les évaluations effectuées par les porteurs de projet y seront également associées ;
- Diffuser les coordonnées des experts adhérents aux porteurs de projet ayant besoin de ses compétences. Cependant, aucune pression ne saurait être exercée auprès des porteurs de projet et ou entreprises. Géofab n'a pas le rôle d'imposer un quelconque choix, seul le porteur de projet choisit son expert ;
- Respecter le libre marché et la concurrence. Aucune exclusivité n'est consentie et Géofab accepte l'adhésion de plusieurs experts dans les mêmes domaines professionnels ;
- Supprimer de l'annuaire des experts, le ou les membres qui n'auront pas respecté les engagements de la charte ;
- Mettre à jour la fiche d'expertise dès que de nouvelles informations seront communiquées ;
- Aucune garantie d'engagement minimal n'est donnée.

#### **5. Nos besoins d'experts :**

Tous les domaines permettant aux porteurs de projets et entrepreneurs d'être performants dans la mise sur le marché de leurs services/produits.

La liste non exhaustive des Domaines d'Application Stratégiques (thèmes privilégiés) est:

- Transition énergétique (production et consommation)
- Mobilité et Transport (public et privé)
- Tourisme, Loisir, Culture et Patrimoine
- Bâtiment (urbanisme, construction, gestion)
- Sécurité civile (personne et chose)
- Qualité de vie (sport, bien-être, santé)
- Agriculture (efficacité, demande des consommateurs et vitalité des zones agricoles)
- Environnement (sauvegarde des ressources naturelles et durabilité)
- Formation
- Commerce (géomarketing)

De plus, l'expertise apportée peut être :

- Champs d'application - Métiers : connaissance de la problématique spécifique liée au domaine
- Management: structuration de l'entreprise, du modèle d'affaires, des ressources financières et humaines, et la propriété intellectuelle.

- Infrastructure : accès à des base de données et des ressources hardware ou équipements spécifiques
- Développement numérique: connaissances avancées sur un domaine spécifique, prototypage ou industrialisation du produit au niveau informatique, interface, ou géomatique.

Lu et approuvé, le \_\_\_\_\_ , lieu : \_\_\_\_\_

Expert : Prénom et Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_